

# Natura 2000

Amont, aval

Loire sauvage,

Loire menacée,

Loire à préserver

## Idée-force

### Ensemble, préservons notre territoire

**1** *Préervons notre territoire*

*Opérateurs locaux :*

**2** *Le Conservatoire des Rives de la Loire et le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine*

*Des milieux entretenus par l'homme*

**3**

*Lexique*

**5** *Questions-Réponses*

**6** *Avenir des sites Natura 2000*

**7** *Contacts*

Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels, qui vise à préserver des milieux naturels et des espèces animales et végétales devenus rares à l'échelle de l'Union

Européenne, en tenant compte des activités socio-économiques. Ces habitats naturels et ces espèces sont précisés dans les annexes des directives européennes "Habitats" et "Oiseaux".

Les Etats membres de l'Union Européenne s'engagent à réaliser un plan de gestion pour chaque site Natura 2000. En France, on appelle ces plans de gestion des "documents d'objectifs". Ils fixent les principes de gestion qui permettront de préserver les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire.

Le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine et Conservatoire Régional des Rives de la Loire et de ses Affluents sont respectivement chargés par l'Etat, d'élaborer les documents d'objectifs pour les Sites d'Intérêt Communautaire concernant : "La Loire, de Montsoreau aux Ponts-de-Cé" et "La vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Nantes". Ces sites sont destinés à être intégrés au réseau Natura 2000.

Cette opération doit être menée en étroite concertation avec les différents partenaires et acteurs du site (administrations, collectivités, structures professionnelles, usagers, scientifiques).

### Pourquoi un bulletin sur Natura 2000 ?

Ce bulletin est destiné à vous informer régulièrement sur l'état d'avancement de la démarche Natura 2000 sur la Loire entre Montsoreau et Nantes.

Afin de garder une certaine cohérence dans la réalisation de ces études, le PNR et le Conservatoire travaillent en étroite collaboration. Il nous semblait donc intéressant de faire un bulletin d'information unique pour les deux sites. Cette initiative doit vous permettre de suivre facilement l'avancement des documents d'objectifs sur la Loire dans la région des Pays de la Loire.

Nous restons à votre écoute pour toute question ou remarque.

Vous trouverez, à la fin de ce bulletin, les coordonnées des personnes pouvant répondre à vos interrogations, dans la rubrique contacts : n'hésitez pas !



1 e





# Opérateur aval

## Le Conservatoire Régional des Rives de la Loire et de ses Affluents

**Création** : décembre 1991

**Territoire d'action** : la vallée de la Loire et ses affluents en Pays de la Loire

**Soutien** : la Région des Pays de la Loire, les Départements de Loire Atlantique et de Maine-et-Loire

**Adhérents** : 129 communes, 24 associations

**Conseil d'administration** : 15 membres

**Comité scientifique** : 16 membres

**Une équipe** : 6 permanents

### Une méthode de travail

Connaître à travers la réalisation d'études et de diagnostics,

Faire connaître à travers des réunions d'information, la Journée Rencontre annuelle, des publications, des plaquettes et des expositions,

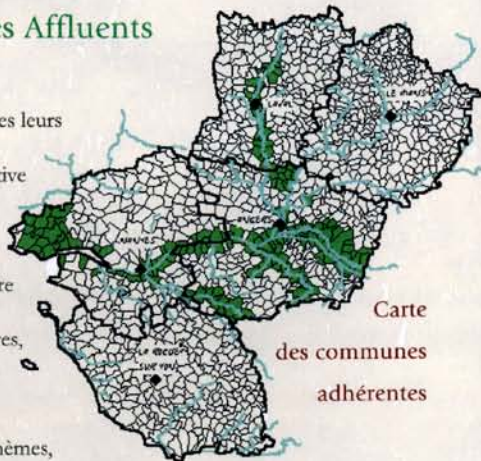
Agir, organiser le partenariat pour mettre en place des actions proposées et débattues, sur notre initiative ou sur sollicitation, dans des contextes :

- communaux,
- régionaux (Contrat de Plan),
- nationaux (Plan Loire Grandeur Nature)

Préserver les paysages ligériens, dans toutes leurs composantes, est la mission donnée au Conservatoire lors de sa création à l'initiative du Conseil Régional des Pays de la Loire. Fort d'une compétence régionale acquise en 10 années d'expérience, le Conservatoire régional des rives de la Loire et de ses affluents mène son travail en collaboration avec de nombreux partenaires, institutionnels, associatifs, professionnels, élus et administratifs.

Il anime de nombreuses actions sur des thèmes, (restauration des quais, évolution des paysages et architecture, introduction des techniques de génie végétal...) ou sur des territoires (Corniche angevine, Vallée de la Mayenne...).

Le Conservatoire s'est beaucoup plus investi dans la gestion de la zone inondable entre Montsoreau et Nantes. Les nombreux diagnostics menés notamment sur le système prairial lui ont permis de mettre en évidence les rapports entre inondation, gestion agricole, richesse biologique et identité paysagère.



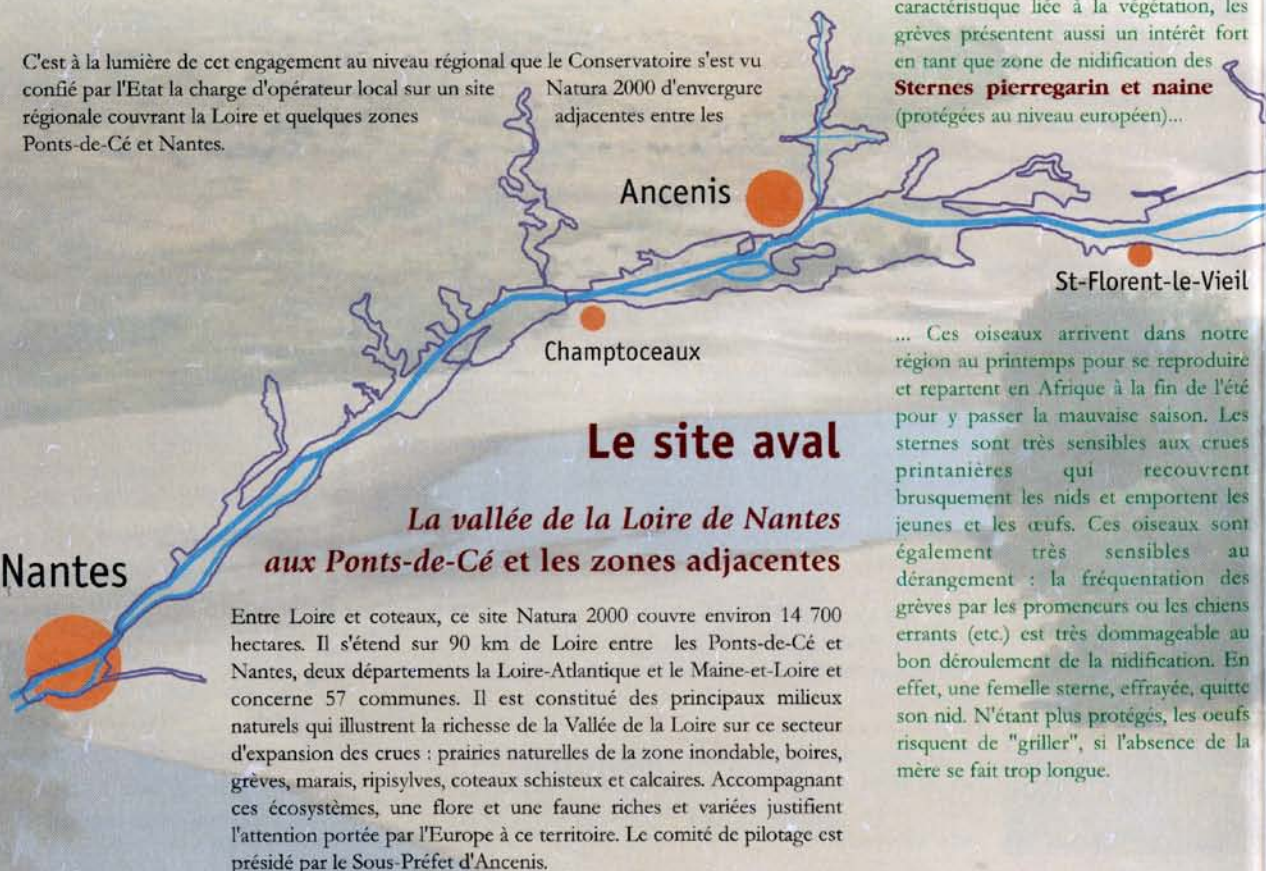
Carte  
des communes  
adhérentes

### Les grèves alluviales

Ces grèves de Loire sont des milieux qualifiés de "pionniers" puisqu'ils apparaissent et disparaissent au fil des saisons. Tout l'hiver ces bancs de sable sont recouverts par la Loire et en été, à l'étiage, ils sont à découvert. Chaque année, une nouvelle végétation doit donc se développer : les plantes que l'on y rencontre sont principalement de petites espèces annuelles. Outre cette caractéristique liée à la végétation, les grèves présentent aussi un intérêt fort en tant que zone de nidification des **Sternes pierregarin et naine** (protégées au niveau européen)...



C'est à la lumière de cet engagement au niveau régional que le Conservatoire s'est vu confié par l'Etat la charge d'opérateur local sur un site Natura 2000 d'envergure adjacente entre les



## Le site aval

### La vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé et les zones adjacentes

Entre Loire et coteaux, ce site Natura 2000 couvre environ 14 700 hectares. Il s'étend sur 90 km de Loire entre les Ponts-de-Cé et Nantes, deux départements la Loire-Atlantique et le Maine-et-Loire et concerne 57 communes. Il est constitué des principaux milieux naturels qui illustrent la richesse de la Vallée de la Loire sur ce secteur d'expansion des crues : prairies naturelles de la zone inondable, boires, grèves, marais, ripisylves, coteaux schisteux et calcaires. Accompagnant ces écosystèmes, une flore et une faune riches et variées justifient l'attention portée par l'Europe à ce territoire. Le comité de pilotage est présidé par le Sous-Préfet d'Ancenis.

... Ces oiseaux arrivent dans notre région au printemps pour se reproduire et repartent en Afrique à la fin de l'été pour y passer la mauvaise saison. Les sternes sont très sensibles aux crues printanières qui recouvrent brusquement les nids et emportent les jeunes et les œufs. Ces oiseaux sont également très sensibles au dérangement : la fréquentation des grèves par les promeneurs ou les chiens errants (etc.) est très dommageable au bon déroulement de la nidification. En effet, une femelle sterne, effrayée, quitte son nid. N'étant plus protégés, les œufs risquent de "griller", si l'absence de la mère se fait trop longue.



## Ces milieux naturels

d'intérêt communautaire

sont entretenus par l'homme

### Le Saumon d'Atlantique

(*Salmo salar*)



Le saumon adulte peut mesurer jusqu'à 1,5 mètres et peser 35 kg.

Beaucoup d'individus meurent après la période de frai (novembre à février), victimes d'un vieillissement accéléré. Les éclosions s'échelonnent de février à mars. Au bout de 1 ou 2 ans le jeune saumon descend vers la mer où il atteint l'âge adulte. Après une à quatre années passées en mer, il remontera les cours d'eau douce pour frayer, guidé notamment par l'odeur de l'eau dans laquelle il a grandi.

Ce migrateur est amphibiotique (il peut vivre en eau douce et en eau de mer) et potamotoque (il pond en eau douce). En mer, les saumons se nourrissent de poissons. En eau douce, les adultes ne s'alimentent presque pas. Le saumon, qui remonte la Loire pour aller se reproduire en amont du Bec d'Allier, est menacé, notamment par les divers aménagements des cours d'eau, qui ont tendance à rendre difficile l'accès aux zones de frai.

### Angélique des estuaires

(*Angelica heterocarpa*)

Cette plante de la famille des ombellifères (Apiacées) ressemble à la Ciguë.

Elle pousse sur les berges vaseuses de l'estuaire de la Loire, soumises à l'influence des marées. On dit qu'elle est endémique car elle n'est présente



que dans les estuaires de certains fleuves français. Elle se développe au printemps et peut atteindre 2 m de haut. Les fleurs s'épanouissent entre juillet et août.

Elle ne tolère aucune augmentation de la salinité de l'eau et souffre de l'érosion et de l'artificialisation des berges.

### Le Castor d'Europe

(*Castor fiber*)



Le castor est le plus gros rongeur de nos régions. Il possède une

épaisse fourrure brune qui le préserve du froid et lui permet de se déplacer dans une eau dont la température est proche de 0°C. Sa queue est plate et lui sert de gouvernail lorsqu'il nage (il peut rester sous l'eau, en apnée, pendant 15 minutes !). Essentiellement végétarien, il se nourrit de petits arbustes, notamment de saules et de frênes (on peut parfois observer ces arbres taillés en forme de biseau ou de pointe de crayon...). Le castor, dont l'activité est presque toujours nocturne, vit dans les forêts riveraines, surtout sur les îles de Loire, où il construit une hutte ou un terrier.



### Le Lucane cerf-volant

(*Lucanus cervus*)

Cette espèce, plus grand Coléoptère d'Europe, est présente et répandue dans toute la France (mais reste menacée à l'échelle européenne). Chez le Lucane cerf-volant, la femelle a des mandibules de taille restreinte et un corps d'une trentaine de mm de longueur, alors que le mâle possède de longues mandibules rappelant des bois de cerf et a un corps qui peut dépasser les 80 mm. Le développement de la larve prend quatre à six années, voire plus. Les adultes volent à la tombée de la nuit entre le mois de mai et le mois de septembre. Leur vol est lourd et bruyant. Sur la Loire, cet insecte vit dans les haies ou les boisements alluviaux ; il a besoin de vieux arbres, de troncs pourrissants ou de souches en voie de décomposition pour se développer.





# Opérateur amont



## Les prairies

La fréquence d'inondation des prairies ligériennes varie en fonction de leur niveau topographique. On rencontre ainsi trois grands types de prairies dans le lit de la Loire, que l'on distingue par leur degré d'humidité.

Les prairies inondées plusieurs mois par an : dans ces milieux pousse notamment la Gratiola officinale, plante protégée au niveau national.

Un peu plus haut se trouvent les prairies mésohygrophiles, inondées moins fréquemment : ce sont les fameuses prairies à Fritillaire pintade des bords de Loire.

Plus haut encore les prairies mésophiles, fauchées et/ou pâturées, ne sont quasiment pas inondées en période hivernale. Elles sont très riches en plantes lorsqu'elles bénéficient d'une fauche régulière.

## Le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine...

Un Parc naturel régional est un territoire aux patrimoines naturel et culturel riches et fragiles, faisant l'objet d'un projet de développement spécifique, fondé sur la préservation et la valorisation de ces patrimoines. Les objectifs et les actions du Parc sont définis dans sa charte constitutive, approuvée par l'ensemble des collectivités et des communes ayant adhéré au Parc.

- A cet effet, le Parc naturel régional a pour objet :
- de protéger ces patrimoines, notamment par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages,
  - de contribuer à l'aménagement du territoire,
  - de maîtriser l'évolution du territoire,
  - de contribuer au développement économique et social, et à la qualité de la vie,
  - de promouvoir l'accueil, l'éducation et l'information du public
  - de réaliser des actions expérimentales et de contribuer à des programmes de recherche.

Le territoire du Parc naturel régional Loire Anjou Touraine est façonné par le plus grand fleuve de France, la Loire, qui a su conserver les caractéristiques d'un fleuve sauvage et vivant. Milieu fragile et composé d'une mosaïque d'écosystèmes originaux, la Loire est considérée comme un patrimoine national, européen, et mondial.

## ... et Natura 2000

Si l'Etat a choisi le Parc naturel régional comme opérateur local du document d'objectifs pour la Loire entre Montsoreau et les Ponts-de-Cé, c'est notamment parce que cette structure intercommunale englobe la majeure partie de ce site Natura 2000, et qu'elle rassemble sur son territoire la plupart des acteurs concernés par l'opération. En outre, les PNR ont pour politique de travailler en étroite collaboration avec les partenaires et les acteurs, ce qui correspond tout à fait à l'état d'esprit dans lequel les documents d'objectifs doivent être élaborés.

## Carte d'identité

- Création** : 30 mai 1996  
**Aire du Parc** : entre Tours et Angers, 136 communes  
**Départements** : Indre-et-Loire, Maine-et-Loire  
**Régions** : Centre, Pays de la Loire  
**Population** : 175 000 habitants  
**Superficie** : 253 000 hectares

### Caractères patrimoniaux

**Les paysages** : les vallées, les coteaux, les plateaux calcaires, les massifs boisés  
**Le bâti** : châteaux, abbayes, patrimoine vernaculaire

**Les milieux naturels** : milieux aquatiques et zones humides, bois et forêts, prairies, pelouses sèches, landes

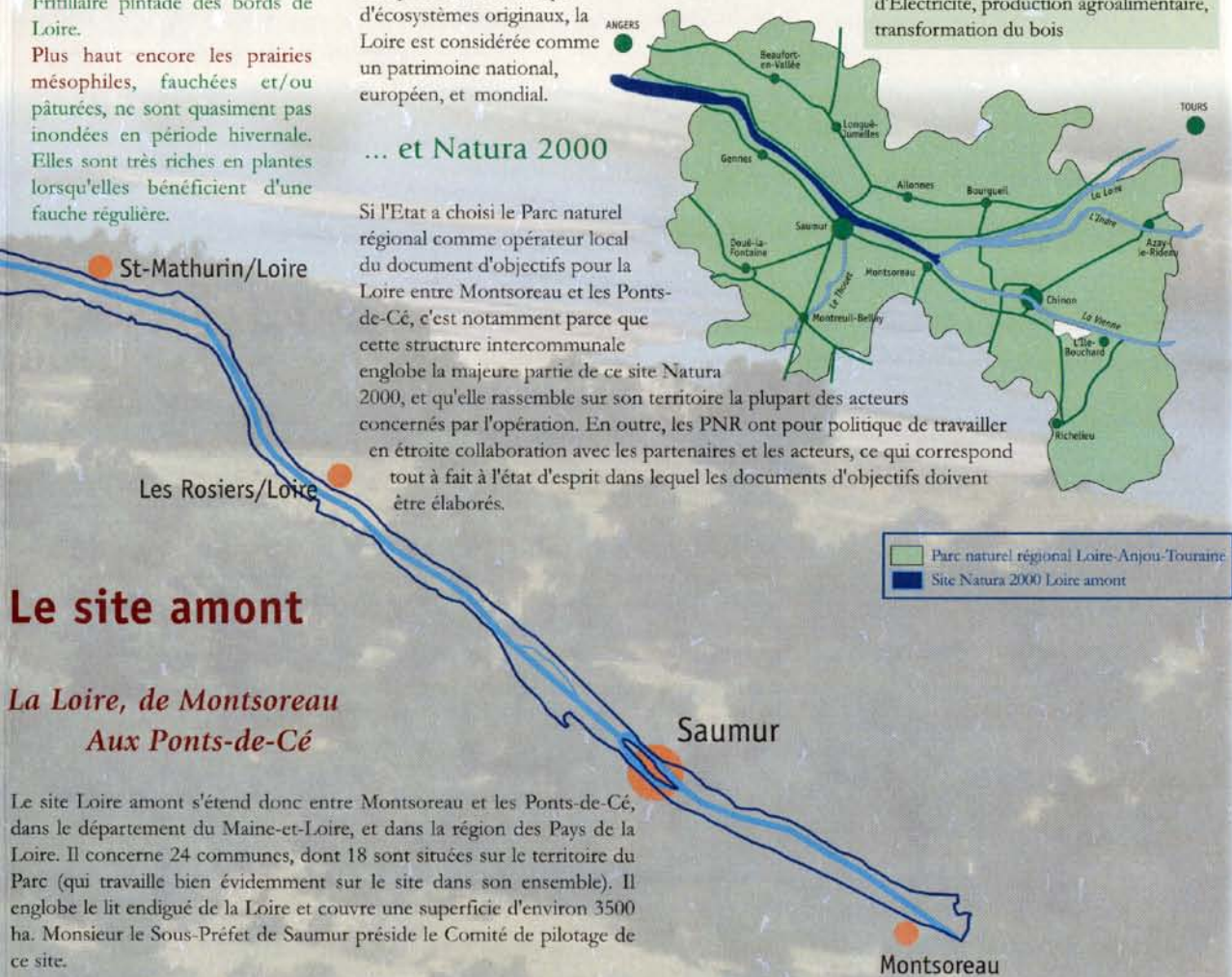
### Caractères économiques

**Les activités agricoles dominantes** : maraîchage, céréaliculture, horticulture, vignobles,

**La production forestière**

**Une activité artisanale importante**

**Une activité industrielle faible** : Centre Nucléaire de Production d'Electricité, production agroalimentaire, transformation du bois



St-Mathurin/Loire

Les Rosiers/Loire

Saumur

Montsoreau

## Le site amont

### La Loire, de Montsoreau Aux Ponts-de-Cé

Le site Loire amont s'étend donc entre Montsoreau et les Ponts-de-Cé, dans le département du Maine-et-Loire, et dans la région des Pays de la Loire. Il concerne 24 communes, dont 18 sont situées sur le territoire du Parc (qui travaille bien évidemment sur le site dans son ensemble). Il englobe le lit endigué de la Loire et couvre une superficie d'environ 3500 ha. Monsieur le Sous-Préfet de Saumur préside le Comité de pilotage de ce site.



# Lexique

**Acteurs locaux** : personnes et structures ayant un rôle dans la gestion ou l'utilisation d'un site Natura 2000 : propriétaires, agriculteurs, sylviculteurs, communes, pêcheurs, chasseurs, naturalistes, randonneurs, ...

**Biodiversité** : diversité des espèces animales et végétales et de leurs caractéristiques génétiques ainsi que des milieux naturels dans lesquels ils vivent.

**Comité de pilotage** : groupe de travail chargé du processus de concertation. Son rôle est d'examiner, d'amender et de valider, à chaque étape d'avancement, les documents et les propositions que lui soumet l'opérateur d'un document d'objectifs. Réuni en formation plénière, il sera appelé à valider le document final.

**Conservation** : ensemble de mesures permettant de préserver les habitats naturels et les espèces de faune et de flore sauvage.

**Développement durable** : développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins.

**Gestion contractuelle** : gestion d'un site passant par des contrats entre l'Etat ou l'opérateur local et le propriétaire ou le gestionnaire d'une parcelle ou d'un groupe de parcelles. Par exemple : l'opérateur peut passer un contrat avec un agriculteur pour mettre une prairie en pâture pendant une période définie.

**Habitat** : milieu dans lequel vit une espèce ou un groupe d'espèces animales ou végétales.

(synonyme de milieu naturel ou de biotope)  
**Hygrophile** : une prairie hygrophile est une prairie qui présente un fort degré d'humidité ; on parlera aussi plus simplement de prairie humide. A l'inverse, une prairie ou une pelouse xérophile est un milieu très sec ; on parlera aussi de prairie ou de pelouse sèche. Entre les deux on trouve les milieux mésophiles qui présentent un degré d'humidité moyen.

**Intérêt communautaire** : sont considérés comme d'intérêt communautaire, les habitats naturels et les espèces cités dans les annexes des directives européennes "Habitats" et "Oiseaux", c'est-à-dire ceux qui sont menacés de disparition à plus ou moins long terme et ceux qui sont particulièrement caractéristiques de certains types de milieux, à l'échelle de l'Union Européenne.

**Mésophile** : cf. "hygrophile".

**Opérateur local** : structure chargée d'élaborer le document d'objectifs d'un site Natura 2000 sous l'autorité de l'Etat. Pour les deux sites ligériens, il s'agit du PNR Loire-Anjou-Touraine et du Conservatoire des Rives de la Loire.

**Réseau Natura 2000** : réseau européen de sites naturels protégés, qui vise à préserver des habitats naturels et des espèces animales et végétales devenues rares à l'échelle de l'Union Européenne, en tenant compte des activités socio-économiques. Ces habitats naturels et ces espèces sont précisés dans les annexes des directives européennes "Habitats" et "Oiseaux".

**Site d'Intérêt Communautaire (SIC)** : site retenu par la Commission Européenne comme étant susceptible d'être intégré au "Réseau Natura 2000". Un SIC abrite des habitats naturels et/ou des espèces d'intérêt communautaire, c'est-à-dire cités dans les annexes de la directive européenne "Habitats".

**Site** : aire géographiquement définie, dont le périmètre est clairement délimité.

**Zone Spéciale de Conservation (ZSC)** : Site d'Importance Communautaire (SIC) désigné, par les Etats membres, où sont appliquées les mesures nécessaires à la conservation des habitats naturels et des espèces pour lesquels le site est désigné.

## Questions...

## ... Réponses

**1** Quels sont les objectifs de la directive "Habitats" ?

**1** Cette directive européenne a pour objectifs de maintenir en bon état de conservation des milieux naturels et des espèces, devenus rares ou menacés à l'échelle de l'Union Européenne et dans les territoires où ils sont les plus représentatifs, en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles locales. La directive "Habitats" est la contribution de l'Europe à la Convention mondiale sur la préservation de la Biodiversité, adoptée lors du "Sommet de la Terre" à Rio de Janeiro en 1992. Pour atteindre cet objectif la directive "Habitats" instaure la mise en œuvre du réseau Natura 2000 (la Loire entre Montsoreau et Nantes fait partie de ce réseau).

**2** Comment se construit le réseau Natura 2000 ?

**2** Le réseau Natura 2000 est constitué par l'application de deux directives :  
- La directive "Habitats" de 1992 au titre de laquelle on désigne les Zones Spéciales de Conservation.  
- La directive "Oiseaux" de 1979 au titre de laquelle on désigne des Zones de Protection Spéciale.

**3** Pourquoi veut-on préserver certains habitats plutôt que d'autres ?

**3** Parce qu'une synthèse de l'état des milieux naturels à l'échelle de l'Europe a montré que certains de ces milieux deviennent rares ou menacés de disparition. Ils ont donc été listés dans la directive Habitats et ont vocation à être protégés dans le cadre du réseau Natura 2000 (d'autres habitats sont tout aussi intéressants bien que n'étant pas d'intérêt communautaire, ils peuvent éventuellement faire l'objet d'autres mesures dans le cadre d'autres programmes).

**4** Quelles seront les contraintes pour les propriétaires et les exploitants ?

**4** Un propriétaire ou un exploitant qui a un habitat naturel ou un habitat d'espèce d'intérêt communautaire sur ses terres ne doit a priori pas dégrader ou détruire cet habitat, il aura donc la possibilité de passer un contrat de gestion et de se faire indemniser pour un mode de gestion particulier.

**5** S'agit-il de mettre la nature sous cloche ?

**5** Non, il ne s'agit pas de mettre la nature sous cloche, ni de créer des sanctuaires de nature ou toute activité humaine serait proscrite. En effet, l'originalité de Natura 2000 est de vouloir concilier les exigences écologiques avec les nécessités socio-économiques.

**6** Aura-t-on encore le droit de pêcher, de chasser ou de se promener ?

**6** Oui, ces activités pourront être pratiquées dans la mesure où elles ne portent pas atteinte aux milieux naturels et aux espèces concernés. Ceci sera précisé dans le cadre des documents d'objectifs.

**7** Pourra-t-on encore planter des peupliers ?

**7** Oui, très probablement, mais pas partout, et certainement pas là où leur introduction aurait pour conséquence de dégrader des habitats d'intérêt communautaire. Par exemple : une prairie naturelle aura vocation à être préservée et non pas plantée ni retournée. Des indemnités sont prévues pour rémunérer un éventuel manque à gagner. Cependant, il est important de préciser que Natura 2000 ne se substitue pas aux réglementations visant à contrôler le développement des boisements.



## Le devenir des sites

Les documents d'objectifs doivent permettre de déboucher sur une gestion, le plus souvent contractuelle de l'espace, avec pour but la préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire présents sur le site.

Les prestations seront rémunérées par des fonds européens, ou sur des fonds de l'Etat, et dans certains cas, grâce à des fonds provenant de collectivités qui souhaitent s'impliquer.

**Dans le prochain numéro (fin 2001)**  
vous découvrirez les rubriques suivantes :

- état d'avancement des documents d'objectifs (orientations de gestion envisagées...)
- comptes-rendus de nos rencontres avec des agriculteurs, pêcheurs, chasseurs, usagers...
- de nouvelles fiches sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire,
- des témoignages...



## Contacts

### Calendrier

2000-2002

#### Elaboration des documents d'objectifs en concertation avec les acteurs locaux

- inventaire et analyse des milieux naturels et des activités humaines,
- définition des modalités de gestion,
- rédaction d'un document de synthèse.

2004

#### Désignation par la France des sites en Zones Spéciales de Conservation

Cette désignation permet l'intégration des sites au réseau Natura 2000 et marque le passage à la phase de mise en œuvre des orientations de gestion définies dans les documents d'objectifs.

Après 2004

#### Mise en œuvre de la gestion des sites

notamment par la passation de contrats ou conventions de gestion avec des propriétaires ou exploitants (les contrats qui seront signés pourraient être du même type que ceux signés dans le cadre des Mesures Agri-Environnementales ou celui des Contrats Territoriaux d'Exploitation).

**Vous pouvez aussi vous informer dans votre commune**

Un classeur d'information est consultable en mairie.  
(si elle est concernée par un des deux sites)

### Pour le site Loire aval

**Alexandre PRINET**  
Conservatoire Régional des Rives de la Loire et de ses Affluents  
Adresse postale  
Hôtel de Région  
1 rue de la Loire  
44266 NANTES Cedex 2  
Bureaux  
2 Bd de la Loire - 3<sup>ème</sup> étage  
tél : 02 40 41 62 76  
fax : 02 40 41 62 80  
mél : conservatoire@wanadoo.fr  
www.corela.org



### Pour le site Loire amont

**Guillaume VUITTON**  
Parc naturel régional  
Loire-Anjou-Touraine  
Maison du Parc  
7, rue Jehanne d'Arc  
49730 MONTSOREAU  
tél : 02 41 53 66 00  
fax : 02 41 53 66 09  
mél : g.vuitton@parc-loire-anjou-touraine.fr  
www.parc-loire-anjou-touraine.fr



CONSERVATOIRE RÉGIONAL DES RIVES  
DE LA LOIRE ET DE SES AFFLUENTS

